



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 11 septembre 2024

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 28/2024 relatif à une demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illuminations des rues pour les fêtes de fin d'année**

		Séances			Émoluments	Signatures
		02.09.24	jj.mm.aa	jj.mm.aa		
Rapporteur	Emilie Dufresne	x				
Membres	Monica Portner	x				
	Sara Alves	x				
	Roland Guex	x				
	Leonid Ruleski	x				

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 4 septembre dernier avec la présence de M. Jean-Marc Chavannes, municipal, afin de traiter du préavis n° 28/2024 relatif à une demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illuminations des rues pour les fêtes de fin d'année. Nous tenons à le remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions.

M. Chavannes explique avoir eu deux offres différentes pour l'éclairage du Temple et les illuminations dans les rues du village. La première, la moins coûteuse, par le Groupe E et la deuxième, présentée dans ce préavis, de la Romande Energie.

La première offre propose un éclairage depuis des mâts, branché sur l'éclairage public, avec des faisceaux lumineux projetés sur le Temple.

La deuxième propose de créer et d'installer des supports sur mesure pour projeter des lumières sur les angles du toit et des façades. La lumière est indirecte et donc moins agressive.

Cette offre a été choisie par la Municipalité au vu du meilleur rendu final, cela permet également de ne pas installer des mâts supplémentaires.

M. Chavannes nous explique qu'il est possible aussi de ne pas éclairer le porche. L'achat à neuf de ce matériel permettrait de ne rien changer pendant plusieurs années, mis à part un peu d'entretien, comme des changements d'ampoules.

Cet éclairage sera branché sur l'éclairage public avec une extinction complète entre 23h et 5h. M. Chavannes nous indique qu'il est possible de laisser l'éclairage à l'année et toute la nuit pour un coût estimé à CHF 150.-/mois. La Commission propose de laisser cet éclairage la nuit et toute l'année, en baissant légèrement la luminosité. En effet, ces lumières apporteraient un certain cachet au village et un aspect sécuritaire. Le système de LED serait cinq fois moins cher. Nous tenons à rappeler que les tarifs d'électricité ne sont plus par forfait.

Dans le détail des tarifs, le poste « Décorations lumineuses – location 2024 » correspond aux décorations de fin d'année dans les rues du village. Le système de location a été choisi afin que la maintenance soit faite par le propriétaire et que l'on puisse échanger avec des décorations déjà utilisées par d'autres communes, mais elles seraient remises à neuf. Ce système permet d'économiser 50% par rapport à de l'achat. Il s'agit d'un contrat de trois ans où la location coûte CHF 3'000.- par année. Ce budget serait pris dans le fonctionnement général.

En ce qui concerne les guirlandes, elles seraient installées sur une vingtaine de mâts déjà équipés sur du 240V. Il est possible d'équiper des mâts supplémentaires pour un coût de CHF 300.-/mâts, si le Conseil estime l'année prochaine qu'il faudrait en rajouter.

L'emplacement de ces mâts semble être au centre du Village. M. Chavannes ne peut nous en dire plus. En effet, c'est M. Schneeberger, fontainier et technicien communal, qui possède le plan des emplacements précis et il est actuellement en vacances. La Commission regrette de n'avoir eu accès ces plans avant le Conseil et elle espère une juste répartition des guirlandes dans le village.

Le sapin sur la place serait à nouveau décoré.

Au mois d'octobre, la Municipalité pourrait choisir les guirlandes afin de les réserver pour cet hiver déjà.

Pour finir, M. Chavannes nous indique qu'il est possible d'équiper par d'autres guirlandes dans le cadre d'une manifestation, une fête au village par exemple.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Roche**


- Vu** le préavis N° 28/2024 de la Municipalité au Conseil Communal relatif à une demande de crédit pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide :**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 28'014.60 TTC pour la mise en valeur du Temple par un éclairage et illumination des rues pour les fêtes de fin d'année ;

2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;

3. D'amortir la somme de CHF 28'014.60 par un prélèvement à la totalité du fond de rénovation église Protestante de CHF 11'769.42 et par un prélèvement du solde de CHF 16'245.18 aux fonds de réserve – Travaux.

Ont signé :

Monica Portner 

Sara Alves 

Roland Guex 

Leonid Ruleski 

Emilie Dufresne 